



Ordonnance de télécom CRTC 2008-247

Ottawa, le 3 septembre 2008

Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes. Aucune observation relativement aux demandes n'a été reçue. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	314	le 25 juillet 2008	le 3 septembre 2008
Société TELUS Communications	315	le 25 juillet 2008	le 3 septembre 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>